Décision 07-D-28 du 13 septembre 2007

relative à des pratiques mises en œuvre par le port autonome du Havre, la Compagnie industrielle des pondéreux du Havre, la Société havraise de gestion et de transport et la société Havre Manutention

Posted on: 13 septembre 2007 | Secteur(s) :

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Société générale maritime (SOGEMA)
Dispositif(s)	Décision mixte Injonction de publication Irrecevabilité Pratique établie Sanction pécuniaire

Entreprise(s) concernée(s)	Port autonome du Havre, Compagnie industrielle des pondéreux du Havre (CIPHA), Société havraise de gestion et de transport (SHGT), Société Havre Manutention

Lire

le texte intégral de la décision
367.6 Ko

le communiqué de presse